



Règlement intérieur

SECONDAIRE

Année scolaire 2025/2026

Mise à jour : JUIN 2025

Ce règlement s'applique à toutes les Activités Extra-Scolaires du Secondaire proposées par l'International French School (Singapore), en complément du règlement intérieur de l'IFS.

Les AES ont pour objectif d'offrir aux élèves de l'IFS un cadre d'épanouissement personnel ainsi que l'opportunité de développer de nouvelles compétences à travers des activités et compétitions, sportives ou non sportives.

Les enfants sont accueillis dans les activités dans la mesure des places et des installations disponibles.

INSCRIPTIONS

- Tous les parents d'élèves de l'IFS recevront un mail sur les AES les informant du lancement des inscriptions avec les dates et les heures pour chaque niveau. Les inscriptions aux activités se font par les parents depuis le portail EDUKA mis à leur disposition. Ces informations seront également sur le site AES.
- L'inscription aux activités est effectuée par les parents depuis le portail [EDUKA](#) mis à leur disposition .
- Chaque inscription, une fois validée par le département AES, est **fixe et définitive**.
- Concernant les activités sportives: pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les séances ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves.
A titre exceptionnel un élève pourra changer de niveau (surclassement autorisé selon conditions).
- Les inscriptions sont soumises à la règle du **premier arrivé premier servi** dans la limite des places disponibles.
- Aucune priorité d'inscription ne peut être donnée aux élèves quelle que soit la raison.
- **En cas d'effectif insuffisant l'activité proposée peut ne pas être assurée et sera annulée. Les parents seront informés le cas échéant. Une autre activité pourra être proposée.**
- **Modalités de sélection pour les activités sportives:** voir descriptif par activité sur le [site AES](#).

TARIFS ET PAIEMENT

TARIFS

- Les tarifs pour chaque activité sont disponibles sur Eduka ou le site internet AES.
- La Commission Parents apportera, dans la limite de son budget, une aide financière pour chaque élève boursier à hauteur de sa quotité de bourse pour **une** session annuelle d'activité extra-scolaire sportive ou culturelle. Cette déduction sera calculée automatiquement sur la facture AES.
- La tenue dite « spécifique » liée à l'activité pratiquée (ex : maillot de Football avec numéro, maillot de bain, maillot de rugby avec numéro, etc.) est à la charge des familles.
Une communication sera faite aux familles pour passer commande sur le site de notre partenaire

lors du lancement des activités

- Une participation aux frais d'inscriptions de certains événements peut être demandée aux familles y compris pour les ateliers pédagogiques.
- La participation aux voyages sportifs ou liés aux ateliers pédagogiques est en partie à la charge des parents (cf charte voyage).
- Les AES sont proposées aux familles. Les AES font partie intégrante des services qu'offre l'IFS et respectent donc les mêmes règles et le même statut à savoir à but non lucratif.

PAIEMENT

Pour faciliter la gestion administrative liée au volume, les AES sont payées par prélèvement automatique (GIRO).

Si vous n'avez pas encore de GIRO en place, vous pouvez le créer en quelques minutes: [Cliquez ICI pour en savoir plus sur la procédure détaillée.](#)

Seules les inscriptions effectuées dans les délais exigés et pour lesquelles le prélèvement automatique est actif (GIRO) pourront être validées.

Il est possible de vérifier le statut de votre GIRO directement depuis votre portail Parent Eduka / Rubrique facturation. Les GIRO existants sont réutilisables d'une année sur l'autre s'ils n'ont pas fait l'objet d'une annulation par vous-même auprès de votre banque.

Pour les nouveaux arrivants à Singapour : vous pouvez faire la mise en place du GIRO une fois que votre compte bancaire local est ouvert.

Les factures seront disponibles sur EDUKA le **06/10/2025** dans le portail Facturation **et prélevées par GIRO le 10/10/2025.**

Pour une inscription à partir de Février 2026, les factures seront disponibles sur Eduka le 16/02/2026 et prélevées par GIRO le 20/02/2026

 **L'accès aux activités extra-scolaires sera refusé en cas de non paiement des factures des AES, et/ou en cas de frais de scolarité impayés d'une année sur l'autre et/ou d'un trimestre sur l'autre, aussi longtemps que les impayés ne seront pas réglés.**

ARRIVÉES EN COURS D'ANNÉE

L'inscription aux activités est possible tout au long de l'année dans la limite des places disponibles. En cas d'arrivée en cours d'année, l'inscription pourra être confirmée si le GIRO est déjà mis en place, préalablement à l'inscription.

La facturation est faite selon les règles ci-dessous :

Périodes d'inscription	Pour Activités annuelles
2 septembre - 2 novembre	Facturation à 100%
3 novembre au 31 janvier	Facturation à 90%
1er février - 15 mars	Facturation à 50%
16 mars - 25 avril	Facturation à 40%
à partir du 26 avril	Facturation à 25%

ANNULATIONS ET DÉPART DE L'IFS AU COURS DE L'ANNÉE

Aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année pour des raisons telles que : conditions météorologiques défavorables, pollution de l'air, absence des élèves (maladie, sortie scolaire, voyage, stage, examens ou tout autre motif personnel), abandon de l'activité ou annulation exceptionnelle d'une séance (réunion pédagogique, jour férié, enseignement à distance, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive.

Seul l'arrêt définitif d'une activité suite à une maladie ou un problème médical de longue durée ou départ définitif de l'école pourra faire l'objet d'un remboursement:

- à hauteur de 50% jusqu'au 01/02/2026 - dossier de radiation validé
- à hauteur de 25% entre le 02/02/2026 et le 10/05/2026

Il n'y aura pas de remboursement au prorata ni de remboursement à partir du **lundi 11/05/2026**.

Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif spécifiant le sport concerné et à communiquer dans un délai de 2 semaines.

⚠ Toute activité commencée par un élève doit être payée et ne peut être remboursée.

⚠ Toute activité arrêtée pour raison médicale en cours d'année ne pourra être reprise.

ASSURANCES

Il est de la responsabilité des parents de souscrire au nom de leurs enfants à :

- UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS
- UNE ASSURANCE MÉDICALE

De son côté, l'IFS souscrit à deux polices d'assurance, strictement limitées à certains cas précis.

1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE:

Cette assurance vise uniquement à couvrir la responsabilité propre de l'IFS à l'égard de tiers, y compris les élèves, dans les cas où la responsabilité de l'établissement est clairement engagée.

Elle ne couvre en aucun cas les dommages ou blessures causés par ou entre élèves (par exemple, une collision dans une cour de récréation), ni les responsabilités personnelles. Il est donc fortement recommandé aux familles de souscrire leur propre assurance responsabilité civile pour leurs enfants.

2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT :

L'IFS a contracté à titre facultatif une assurance individuelle accident, limitée à certains incidents survenus durant les activités explicitement organisées par l'établissement.

Cette couverture, non obligatoire et sans engagement de renouvellement, n'intervient qu'à titre résiduel, uniquement si les frais médicaux ne sont pas entièrement remboursés par l'assurance personnelle des familles. Elle exclut de nombreux cas, notamment la perte ou la détérioration d'effets personnels (tels que les lunettes).

ABSENCES

- Toute absence de votre enfant devra être justifiée auprès du bureau AES (aes@ifs.edu.sg). En cas d'absence pour cause de maladie pendant le temps scolaire, l'enfant ne sera pas accepté à son activité.
- En cas d'absence du responsable de l'activité, celui-ci sera remplacé ou la session sera reportée à une date ultérieure.
- Les élèves sont autorisés à quitter l'établissement si l'activité est annulée en cas d'absence du coach/intervenant dans ce cas les parents seront informés par email.
- En cas d'intempéries importantes en début ou en cours de séance (alarme alerte orage, fermeture et inondations de terrains/pistes) une solution alternative sera offerte aux élèves.

RESPECT DES RÈGLES, DES AUTRES, DU MATÉRIEL

- Tout participant devra respecter les idées et les personnes présentes lors des activités. La violence physique et l'agression verbale ne seront pas tolérées.
- Ponctualité et respect des horaires : les élèves ne sont pris en charge que pendant la durée de l'activité.
- Respect des autres (élèves, adversaires, arbitres, coéquipiers, et enseignants). Le manquement à cette règle peut être sanctionné par une exclusion soit momentanée soit définitive de l'activité.
- Respect du matériel et de l'environnement : tout matériel détérioré ou perdu sera facturé par l'IFS.
- Les élèves ne doivent pas apporter et laisser dans les vestiaires des bijoux, objets de valeur, smartphone, tablette, etc. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Une tenue ainsi que des chaussures de sport adaptées à la discipline sont requises pour les activités sportives. Pour les activités extérieures, les élèves doivent avoir une tenue adaptée aux conditions climatiques.

❖ Règles de fonctionnement avant et après les sessions :

- Les élèves qui n'ont pas d'AES ne seront pas autorisés à rester dans l'établissement sauf pour ceux qui souhaitent travailler au 3C uniquement jusqu'à 18H30 (pas dans la cour G, ni dans des salles de cours).
- Pour ceux qui ont une AES, vous devrez vous rendre au 3C (pour travailler ou lire) en attendant le début de votre activité.
- Une fois l'activité terminée, les élèves doivent sortir de l'établissement sans tarder et ne sont pas autorisés à rester au-delà du temps nécessaire pour se changer et rassembler leurs affaires.
- Aucun élève ne sera autorisé à rentrer dans l'établissement après 17H15, sauf exception.

 **Dans le cas où les élèves ne respectent pas ces règles, l'IFS se réserve le droit d'annuler l'inscription aux AES de l'élève, temporairement ou définitivement, sans remboursement.**

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE - COMMUNICATION

- L'adhésion aux AES est un engagement, c'est pourquoi tout élève sélectionné ou convoqué pour des tâches diverses (organisation, arbitrage, coaching) liées à son activité s'engage à assurer son rôle jusqu'au bout.
- Les photos et vidéos d'élèves prises lors des activités pourront être utilisées sur le site internet et les pages Facebook/instagram de l'IFS et/ou sur la page Instagram ou le site internet AES.
- Les enfants dont l'autorisation de droit à l'image n'a pas été accordée dans EDUKA ne seront pas photographiés ou filmés pendant les activités et autres événements en lien avec l'AES sauf avec un accord écrit des parents.